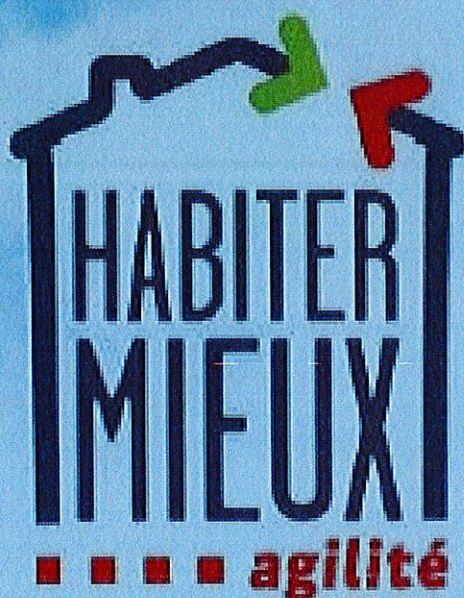


VOUS ÊTES
PROPRIÉTAIRE
OCCUPANT

TRAVAUX URGENTS DE
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE?

Retrouvez le confort avec agilité !



« Habiter Mieux agilité », c'est une nouvelle aide financière pour faire l'un de ces trois types de travaux au choix : un changement de chaudière ou de mode de chauffage ; l'isolation des murs extérieurs et/ou intérieurs ; ou l'isolation des combles aménagés ou aménagiables.

Les travaux doivent être faits obligatoirement par une entreprise ou un artisan RGE (reconnu garant de l'environnement). L'aide « Habiter Mieux agilité » est de 10 000 euros maximum.*

* L'aide « Habiter Mieux agilité » est réservée aux propriétaires occupants ou aux copropriétaires occupants.

ddt-slc-lpa@isere.gouv.fr 04.56.59.45.00

